



**Direction Départementale des Territoires  
De l'Oise  
Service de l'aménagement, de l'Urbanisme et de  
l'Energie  
BP20317  
60021 BEAUVAIS Cedex**

**à l'attention de Mme Christine POIRIE**

N/Réf. : DIIDF/SNC/2015/71034

Affaire suivie par : Sarah Neggaoui-Craipeau  
01 53 32 70 48

Paris, le 23 décembre 2015

Madame,

En préambule, je vous informe de la création au 1<sup>er</sup> juillet 2015 du Groupe Public Ferroviaire qui comprend 3 établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) : SNCF (« Epic de tête ») qui assure le pilotage stratégique des EPIC SNCF Réseau (gestionnaire d'infrastructure, ex RFF-SNCF Infra et DCF) et SNCF Mobilités (exploitant ferroviaire, ex SNCF).

Vous avez bien voulu nous informer de la décision du conseil municipal de la commune de Saint Vaast de Longmont par délibération du 10 avril 2015, d'engager la procédure d'élaboration du PLU..

Dans cette perspective, SNCF, agissant tant en son nom et pour son compte qu'au nom et pour le compte de SNCF Réseau et SNCF Mobilités, vous prie de bien vouloir prendre en compte les éléments qui suivent.

SNCF, ne possédant pas d'emprise sur le territoire de cette commune et n'ayant à ce jour pas connaissance d'un projet d'intérêt général de SNCF ayant un impact sur le territoire de celle-ci, ne souhaite pas être associée à cette procédure.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Maryline GUILLIER  
Chargée d'urbanisme